

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AG LIFE GROWTH dans le contrat **UPPIE STAR**, un produit d'assurance d'AG Insurance SA, ci-après dénommée "AG", entreprise d'assurance belge, Bd. E. Jacqmain 53, 1000 Bruxelles Belgique, www.aginsurance.be. Appelez le 02/664.95.85 pour de plus amples informations. Ce document d'informations clés est d'application au 31/12/2021. L'autorité de contrôle est la FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles.

En quoi consiste ce produit?

Type : assurance-vie individuelle d'AG dont le rendement est lié à un fonds d'investissement (branche 23), soumise au droit belge.

Objectifs : Le fonds d'investissement **AG LIFE GROWTH** vise à atteindre un rendement potentiellement élevé.

Pour atteindre cet objectif, le fonds investit principalement dans des actions et obligations internationales. La gestion s'oriente vers une composition du portefeuille de 25% d'obligations et 75% d'actions, soit par le biais d'un placement direct dans ces actifs, ou via des produits dérivés, soit par le biais d'un organisme de placement collectif (OPC). Le gestionnaire peut déroger à cette composition, de manière limitée, suivant les perspectives du marché. Le portefeuille est géré activement et est axé sur une diversification très large des classes d'actifs, des secteurs et des gestionnaires. La valeur nette du fonds est égale à la valeur des actifs qui le composent. La valeur unitaire est égale à la valeur nette du fonds divisée par le nombre d'unités dont est constitué le fonds à ce moment-là.

Dans certains cas, nous pouvons procéder à tout moment à la liquidation du fonds d'investissement ou à la fusion des avoirs d'un ou de plusieurs fonds d'investissement. Vous en serez alors averti et aurez la possibilité, soit de transférer gratuitement en interne vers un autre fonds d'investissement, soit de racheter gratuitement la réserve constituée dans ce fonds.

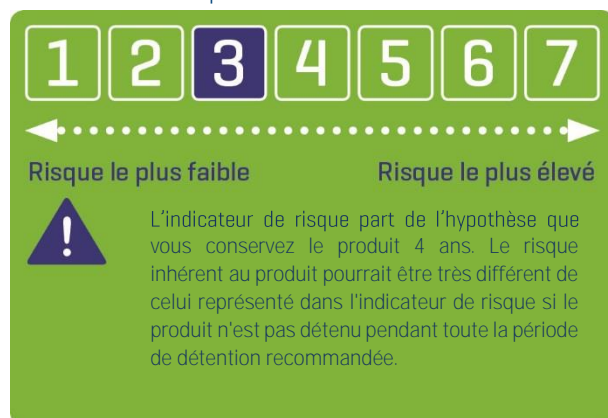
Dans le contrat Uppie Star, il n'y a pas de garantie du capital, ni de garantie de rendement. Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance. Aucune participation bénéficiaire n'est attribuée par la compagnie d'assurance.

Investisseurs de détail visés : cette assurance-vie, à durée indéterminée, s'adresse aux investisseurs, personnes physiques résidents en Belgique, qui ont une connaissance suffisante de la branche 23, notamment sur les notions de rendement, risque et coût. Ces investisseurs souhaitent investir leur argent pour une durée supérieure à 4 ans dans un produit dont le risque est de 3 et sont à la recherche d'un fonds composé d'un mix d'actions et d'obligations mondiales. Ils sont disposés à courir le risque de perdre une partie de(s) (la) prime(s) investie(s) dans la perspective d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé.

Avantages et coûts : la durée du fonds et du contrat est indéterminée. Lorsque l'assuré décède, le contrat prend fin. En cas de décès de l'assuré, le capital décès correspond au nombre total d'unités qui sont attribuées au contrat, diminué de la valeur de l'unité à la date de liquidation. En cas de décès de l'assuré, le contrat prend fin. Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée. Cependant, le rendement de l'investissement peut être impacté si vous effectuez vos versements en une seule fois ou de manière périodique. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par AG sauf durant les 30 jours à partir de la réception du formulaire d'inscription ou de la police présignée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques non repris dans l'indicateur de risque :

Risque de liquidité : dans des circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.

Risques liés à la gestion du fonds : malgré l'expertise des gestionnaires, il existe toujours un risque que les investissements n'offrent pas les résultats escomptés.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	2 ans	4 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	3.081 €	7.465 €	6.682 €
	Rendement annuel moyen	-69,19%	-13,60%	-9,59%
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.198 €	9.317 €	9.986 €
	Rendement annuel moyen	-8,02%	-3,48%	-0,04%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	10.589 €	11.356 €	13.195 €
	Rendement annuel moyen	5,89%	6,57%	7,18%
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	12.100 €	13.741 €	17.310 €
	Rendement annuel moyen	21,00%	17,22%	14,70%
Scénario en cas de décès				
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10.695 €	11.471 €	13.195 €

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 4 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AG n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés.

Investissement de 10.000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	412 €	697 €	1.197 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	4,12%	3,42%	2,87%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,12%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	0,15%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	2,60%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 4 ans

Nous recommandons une période de détention de minimum 4 ans pour ce fonds afin de récupérer potentiellement l'investissement net effectué. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée : voir la section "Que va me coûter cet investissement?".

Caractéristiques au niveau du contrat Uppie Star

Un rachat libre partiel est possible. Les rachats peuvent être demandés via votre compte-Uppie ou directement auprès d'AG, moyennant le respect des formalités nécessaires.

L'indemnité de rachat s'élève au minimum à 1% de la valeur de rachat théorique durant les 2 premières années et 11 mois. A partir de 2 ans, 11 mois et 1 jour après l'entrée en vigueur du contrat, il n'y a plus d'indemnité de rachat due.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur de votre contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à AG Insurance SA, Service de Gestion des Plaintes (customercomplaints@aginsurance.be - numéro 02/664.02.00), bd. E. Jacqmain 53 à 1000 Bruxelles. Si la solution proposée par AG ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Autres informations pertinentes

Conformément à la loi, les conditions générales et le règlement de gestion sont disponibles gratuitement auprès de votre intermédiaire et sur le site internet www.aginsurance.be. En conformité avec la loi, vous recevez chaque année le relevé annuel de votre contrat. Les valeurs d'unités peuvent être consultées sur le site www.aginsurance.be et sont publiées dans la presse financière. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document «Informations utiles relatives à l'Uppie Star».

